

BULLETIN D'ADHÉSION BNC

À retourner à **AGA PICPUS** • 36, rue de Picpus • 75580 Paris cedex 12 ou **adhesionbnc@cgapicpus.com**

Pensez à conserver une copie de ce formulaire et à nous contacter si vous ne recevez pas notre confirmation d'adhésion sous 10 jours.

N° d'adhérent |____ (réservé à l'AGA PICPUS)

ou adhesionbnc@cgapicpus.com	notre confirmation d'adhésion sous 10 jours.
▼ INDIVIDUEL ou	SOCIÉTÉ - impôt sur le revenu (les sociétés à l'15 peuvent adhérer au CGA PICPUS)
□Mme □M.	Raison sociale
NOM	Forme juridique
Prénom	(EURL, SASU, SCP, SDF, SNC, SCI, INDIVISION)
Raison sociale	□Mme □M.
Date de naissance	Nom et prénom du gérant
☐ Entrepreneur Individuel	Date de naissance du gérant
☐ E.I.R.L. (Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limité soumis à l'impot sur le revenu)	Nombre d'associés
Première adhésion ou Changement d'Association Agréée suite Date de radiation ancienne AGA	
▼ VOTRE ACTIVITÉ	(Voir délais d'adhésion au verso)
Activité exercée	Date de début d'activité _
Si activité médicale, indiquer la spécialité	Secteur CI C2 C3 C
N° SIRET	Code NACE
Régime fiscal Déclaration contrôlée Micro BNC	Auto-entrepreneur
Adresse professionnelle	Adresse de correspondance
Adresse	Adresse
CP _ Ville	CP _ Ville
Tél Fax	
E-mail (indispensable)	
Des informations importantes sont communiquées par email	
VOTRE EXPERT-COMPTABLE OU AVOCAT FISCALISTE	
Nomet prénom de l'expert-comptable ou avocat fiscaliste Mme M	
Cabinet	Expert-comptable Avocatfiscaliste
Adresse	
CP	
N° de SIRET du cabinet comptable ou d'avocat (obligatoire)	
	aration en EDITDFC OUI NON (vous devrez donner mandat à l'AGA pour effectuer cette procédure)
Comment avez-vous connu l'AGA PICPUS ?	ENGAGEMENTS de l'adhérent Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.
par votre expert-comptable ou avocat fiscaliste par un autre adhérent	Je m'engage à respecter les obligations des adhérents à une AGA
nom et prénom	(voir au verso, statuts et réglement intérieur). Fait à le le le le le
par internet	Signature de l'adhérent
☐ par les réseaux sociaux ☐ autre (préciser)	3
	1

Cotisations 2022

288,00 € TTC (soit 240,00 € HT) • 60,00 € TTC pour les micro-entreprises

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

Vous relevez d'un régime réel d'imposition, votre adhésion à l'AGA Picpus entraine le respect des obligations suivantes :

- Suivre les recommandations des Ordres ou Organisations Professionnelles dont vous relevez en vue d'améliorer la connaissance des revenus professionnels.
- Vous conformer à la nomenclature comptable des professions libérales et produire une comptabilité et des déclarations fiscales sincères.
- Accepter la télétransmission EDI-TDFC de vos déclarations, de nos attestations et des comptes-rendus de mission (CRM) aux services fiscaux.
- Si vous tenez votre comptabilité aux moyens de systèmes informatisés, vous devez être en mesure de produire un FEC (Fichier des Ecritures Comptables) répondant aux exigences de l'Administration Fiscale et devez nous transmettre, soit une attestation de conformité de votre logiciel, soit le test de validité du FEC.
- Nous remettre, chaque année, une copie de votre déclaration de résultats et de ses annexes, de vos déclarations de TVA, de CVAE, les éventuelles déclarations rectificatives et, le cas échéant, la déclaration des revenus encaissés à l'Etranger (imprimé 2047).
- Nous transmettre tous renseignements et documents utiles de nature à établir la régularité, la concordance, la cohérence et la vraisemblance (ECCV) des déclarations transmises à l'AGA et à la DGFIP, ainsi qu'à l'examen périodique de sincérité (EPS) des pièces justificatives de dépenses.
- Nous informer des résultats de tous contrôles fiscaux et nous communiquer les notifications de redressement et les réponses que vous avez pu effectuer à la DGFIP.
- Nous informer de tout changement intervenu dans votre situation administrative (changement d'adresse, changement de la clé du numéro Siret, démission, cessation d'activité, mouvements d'associés pour les sociétés, mise en société, changement d'expert-comptable ou d'avocat fiscaliste...).
- Informer votre clientèle de votre appartenance à une Association Agréée et accepter à ce titre, soit le réglement par chèque, soit le réglement par carte bancaire.
- Régler la cotisation annuelle de l'AGA Picpus. La cotisation est due pour l'année entière, quelle que soit la date d'adhésion ou de radiation de l'AGA Picpus et quel que soit le résultat (bénéfice ou déficit). Tout adhérent démissionnaire en cours d'année, non à jour de sa cotisation, est réputé avoir démissionné au 1^{er} janvier de l'année. La cotisation versée au titre de l'année N ne pourra pas être remboursée si la démission intervient après le 1^{er} février de l'année N (le cachet de la poste ou date du courriel faisant foi).

Les obligations des adhérents peuvent évoluer réglementairement et sont stipulées dans les statuts et le règlement intérieur de l'AGA Picpus.

Le non-respect de ces obligations entraine l'exclusion de l'AGA Picpus et par conséquent, la perte du bénéfice de la non-majoration l'année de l'exclusion.

DÉLAIS D'ADHÉSION

- Première adhésion : la première adhésion à une association agréée n'ouvre droit aux avantages fiscaux que si elle intervient au plus tard le 31 mai ou dans les cinq mois du début d'activité.
- Changement d'association agréée: le changement d'association agréée ne fait pas perdre le bénéfice des avantages fiscaux (sauf en cas d'exclusion) si la nouvelle adhésion intervient au plus tard dans les 30 jours de la démission. Pour éviter le règlement d'une cotisation annuelle dans deux OGA, il est recommandé de demander votre démission avant le 31/12.

ADHÉSION MICRO-ENTREPRISE OU AUTO-ENTREPRENEUR

- Cotisation annuelle réduite : 60 € TTC.
- L'adhésion vous donne accès à l'ensemble de nos services.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Si vous rencontrez des difficultés de paiement de vos impôts et taxes, nous vous invitons à contacter le service des impôts (SIE) dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, l'AGA Picpus peut vous informer sur les dispositifs d'aides aux entreprises en difficulté et les démarches de mise en conformité à effectuer.

■ INFORMATION RGPD

En adhérant à l'AGA Picpus, vous acceptez de recevoir les e-mailings d'information et les newsletters Picpus. Pour satisfaire au règlement européen sur la protection des données (RGPD), nous nous engageons à assurer la confidentialité des données collectées et à ne les utiliser que dans le cadre de nos missions d'OGA. Vous disposez d'un droit d'opposition, de rectification, d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation du traitement de vos données personnelles.

